



# **Championnats jeunes du Val d'Oise**

## **R E G L E M E N T I N T E R I E U R**



### **Article 1 : Organisation**

Le **CVOE** et le **Club d'Echecs Ermontois(CEE)** organisent les **Championnats jeunes du Val d'Oise (catégories petits-poussins et poussins)** qualificatifs pour les championnats de Ligue.

Le tournoi est réservé aux joueurs des catégories jeunes U08 et U10 ayant contracté une licence dans un club du département pour la saison en cours.

Celui-ci se déroulera en 7 rondes (si le nombre de joueurs est suffisant) à la cadence 20 min KO.

2 tournois par catégorie d'âge sont prévus :

U08 – Petits-Poussins / U10 – Poussins

### **Article 2 : Règles**

Les règles du jeu sont celles adoptées lors du 88<sup>ème</sup> Congrès de la FIDE en 2017 à Goynuk (Antalya, Turquie) et entrées en application de 1<sup>er</sup> janvier 2018. C'est l'annexe A des Echecs Rapide et plus spécifiquement l'article A.4 qui s'applique à l'ensemble de la manifestation.

Le tournoi est homologué pour le elo rapide FIDE de janvier 2023

En particulier :

- Le 1<sup>er</sup> coup illégal constaté par un arbitre amène une bonification de deux minutes à l'adversaire.
- Le 2<sup>ème</sup> coup illégal achevé constaté par un arbitre cause la perte de la partie (Sauf cas particuliers indiqués dans les règles du jeu).

Les directives de jeu III concernant les fins de parties au KO seront appliquées.

Un joueur arrivant devant sa partie 20 minutes après son commencement sera déclaré perdant par forfait.

Les appariements (pour ceux réalisés au système suisse) seront assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI (3.3.6) sous contrôle de l'arbitre principal.

Seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

### **Article 3 : Horaires et lieu du championnat**

Lieu : Complexe sportif Auguste Renoir, 20 rue du syndicat 95120 Ermont

Clôture des inscriptions : Le 10 décembre 2022 à 21h.

Les retardataires pourront être appariés à la ronde 2 uniquement avec accord de l'organisateur et de l'arbitre.

Pointage et vérification des licences : Le 11 décembre 2022 de 10h jusqu'à 10h45

Ronde N°1 à 3 : 11h00 - 13h15 Ronde N°4 à 7 : 14h15 – 17h15

Remise des prix : Vers 17h30

## **Article 4 : Système d'appariement**

Pour chaque catégorie :

- Pour plus de 8 joueurs inscrits : Système suisse.
- 8 joueurs ou moins : un système adapté sera utilisé.

## **Article 5 : Prix et inscriptions**

### **Droits d'inscriptions :**

Les droits d'inscription sont définis par le comité départemental du Val d'Oise sur le bulletin d'inscription (10€).

\*PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE\*

**Prix :** COUPE ou MÉDAILLE pour tous qui seront attribués à la place

L'absence à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense éventuelle.

## **Article 6 : Résultats des matchs**

Le classement est établi au nombre de points selon le barème ci-dessous :

Victoire : 1 point

Partie nulle : 0,5 point

Perte : 0 points

Dans le cas où une erreur dans la saisie des résultats a été commise et /ou inversion de couleur, les joueurs concernés par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant la fin de la ronde R+1. Dans le cas contraire, le résultat ne sera rectifié qu'après la fin du tournoi pour le calcul du classement elo.

La fin de la ronde est caractérisée par l'affichage des appariements de la ronde suivante.

## **Article 7 : Propositions de parties nulles**

Les règles du jeu d'échecs de la FIDE s'appliquent.

## **Article 8 : Classement et Départages**

Le classement se fera selon les résultats des matchs comme indiqué à l'article 6 du présent règlement

Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante :

Pour les tournois au système suisse :

- Départage N°1 au Buchholz tronqué
- Départage N°2 au Buchholz
- Départage N°3 à la Performance

Pour les éventuels autres types de tournoi, un système adapté sera utilisé.

## **Article 9 : Conduite des joueurs**

- La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- **Présence des parents et accompagnateurs interdite dans la zone de jeu (espace où se jouent les parties)**
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.

- Exclusion immédiate du tournoi après un forfait non justifié.
- Pour rappel : une sonnerie de téléphone pendant une partie entraîne immédiatement la défaite de son détenteur s'il s'agit d'un joueur, l'exclusion de la salle de jeu s'il s'agit d'un spectateur.
- Interdiction de fumer, boire, manger ou faire du bruit dans l'aire de jeu pendant les parties.
- Une fois la partie finie, les joueurs vont signaler le résultat et quittent la zone de jeu jusqu'à la partie suivante. Il leur est demandé de faire le moins de bruit possible pour ne pas déranger les autres joueurs.
- Tout manquement au présent règlement pourra être sanctionné d'une exclusion immédiate.
- Les jours devront respecter les consignes sanitaires pendant la durée de l'événement qui seront rappelés avant le début de la 1re ronde. Le référent sanitaire est M. Bernard Bruge.

## **Article 10 : Participation / Titres / Qualifications IDF**

- Champions du Val d'Oise : Le(la) 1<sup>er(e)</sup> de chaque catégorie est sacré(e) champion(ne) du Val d'Oise
- Qualification pour les catégories Petits-Poussins et Poussins :  
La compétition est qualificative pour le Championnat d'IDF (lui-même qualificatif pour le championnat de France jeunes).  
**Seront qualifiés** : (Selon les règles en vigueur de la Ligue Île-de-France)
  - Les six premiers par sexe de chaque catégorie, y compris les ex-aequo.
  - Tous les joueurs ayant marqué un score strictement supérieur à la moitié des points. (soit 4 points sur 7).
  - **Attention** : Pour être qualifié, il faut en plus obligatoirement avoir marqué **au minimum 1 point sur l'échiquier**.

## **Article 11 : Dispositifs de contrôle**

a) Contrôle anti-dopage :

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S' il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

b) Contrôle anti-triche :

Tout joueur soupçonné de tricherie devra se conformer aux directives de l'arbitre. L' arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits de tricherie sont avérés.

## **Article 12 : Arbitrage**

- L'arbitre principal est PAQUIN Christophe (Arbitre AF01)

Adjoints :

- Jocelyn Azzegag (Arbitre AFE1) (DRA IDF)
- Vincent Cozic (Article AFC)
- Alexis Gobert (AFC)
- Maélyss Bimont (AFJ)